



## Marché de l'Avent SDS : Règlement

### I. Définition

- 1.1 Le marché est ouvert à tous les artisans de Savigny et d'ailleurs. Afin de conserver la qualité de notre « Marché », nous demandons expressément à ce que tous les articles ou marchandises présentés soient **FAITS par l'exposant lui-même**.
- 1.2 Le marché se déroule dans le Forum de Savigny.
- 1.3 Le marché se déroule sur les 2 jours du week-end. L'exposant NE peut PAS réserver un stand pour seulement un des deux jours. L'exposant DOIT être présent les 2 jours de marché.
- 1.4 Un « Espace Gourmet », regroupant les exposants présentant des produits alimentaires, est organisé. L'organisation de cet espace fait l'objet de dispositions particulières. Il n'est pas autorisé d'exposer des produits alimentaires sur des stands qui ne sont pas dans « l'Espace Gourmet ». Les organisateurs se donnent le droit d'obliger de retirer ces derniers si les stands ne répondent pas aux exigences de « l'Espace Gourmet ».

### II. Emplacement

- 2.1 L'emplacement standard est d'une surface de 1,80m x 1,80m. Il est toutefois possible de demander des surfaces avec une taille personnalisée.
- 2.2 L'exposant est responsable de l'aménagement de sa place. Cependant, l'organisateur peut mettre à disposition une table de 1.80m x 0.80 m ainsi qu'une à deux chaises.
- 2.3 Les organisateurs déterminent l'emplacement des exposants qui leur sera communiqué 1 mois avant la manifestation
- 2.4 Aucun emplacement précis ne peut être réservé à l'avance. La place attribuée n'est valable que pour le marché de l'année. Elle peut varier d'une fois à l'autre.
- 2.5 Nous mettons à votre disposition l'électricité, mais chaque exposant est responsable de prendre ses câbles.
- 2.6 Il est possible d'amener du matériel le vendredi soir entre 18h00 et 20h00. Les portes ne seront ouvertes qu'à 18h00 pile.
- 2.7 L'installation du stand ne peut commencer avant le samedi matin 07h00.
- 2.8 A la fin du marché, la place devra être nettoyée par l'exposant.

### III. Inscription

- 3.1 L'inscription doit bien spécifier les besoins (selon liste figurant sur le bulletin), il ne pourra en aucun cas être exigé, les jours de marché, des demandes particulières qui n'auraient pas été sollicitées.
- 3.2 L'inscription n'est prise en considération qu'une fois le montant de la location acquitté. Une confirmation sera envoyée par l'organisateur.
- 3.3 Une fois les inscriptions closes, l'exposant reçoit par email les informations suivantes : les modalités de paiement, son numéro d'emplacement ainsi que le lien pour s'inscrire aux repas

#### **IV. Finances**

- 4.1 L'emplacement standard est loué à raison de CHF 80.00 pour les 2 jours. Le prix des surfaces personnalisées vous sera communiqué en même temps que les modalités de paiement.
- 4.2 **Le paiement du stand doit être effectué 3 semaines avant le week-end du marché, sans quoi l'emplacement sera remis en vente.**
- 4.3 En cas d'annulation de la réservation 15 jours avant la manifestation, le prix de la location payé n'est pas remboursé

#### **V. Dispositions particulières**

- 5.1 L'organisateur peut décider d'attribuer deux places au même exposant.
- 5.2 En cas de non-respect du présent règlement, l'organisateur peut refuser l'accès à un exposant
- 5.3 La vente des boissons, repas et autre nourriture est exclusivement du ressort de la SDS (société de Développement de Savigny).